

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS Et si on faisait connaissance ?

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ESPACE EXPANSION, Société par Actions Simplifiée au capital de 358.935 €, dont le siège social est situé 7 place du chancelier Adenauer - CS 31622 - 75772 Paris cedex 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 323 998 690 (ci-après « l'Organisateur »), organise un Jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé Jeu-Concours Et si on faisait connaissance ? (ci-après « le Jeu ») qui se déroulera du 20/07/2022 au 21/08/22 dans les centres commerciaux participants : [Westfield Forum des Halles, Westfield Les 4 Temps-CNIT , Westfield Vélizy 2, Westfield Parly 2, Westfield Rosny 2, Westfield Euralille, Westfield Carré Sénart, Westfield La Part Dieu, Confluence, Aéroville, Villeneuve 2, Ulis 2, So Ouest, Toison d'Or, Rennes Alma], (ci-après « les Centres ») et individuellement le Centre.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse comprise. Le Jeu est réservé exclusivement aux porteurs de la carte de fidélité d'au moins un des Centres, ayant 16 ans ou plus. (Il ne sera admis qu'une seule participation par Participant (même nom de famille, même adresse e-mail), et ce même si un Participant dispose de plusieurs cartes de fidélité.

Les Participants mineurs doivent avoir l'accord de leurs parents ou représentants légaux pour participer au présent Jeu. La preuve de cette autorisation pourra être demandée par l'Organisateur.

Ne peuvent participer au présent Jeu :

- les mandataires sociaux et employés de la société organisatrice ou de toute autre société du groupe Unibail-Rodamco-Westfield;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu
- les mandataires sociaux et employés des boutiques des Centres ;
- ainsi que les membres des familles et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

La participation à ce Jeu est gratuite.

Elle est limitée à une participation par personne durant toute la durée du Jeu. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination immédiate du participant et l'annulation éventuelle des gains.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est basé sur le principe du jeu-concours.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, dans son intégralité, de la législation en vigueur sur le territoire français (notamment, les lois relatives à l'Informatique, aux Libertés, au respect des bonnes mœurs, à la propriété littéraire et artistique).

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu est accessible aux participants aux dates et horaires suivant : 20 juillet 2022 07h au 21 août 2022 23 :59.

Pour participer, les joueurs doivent :

1. Être membre du programme de fidélité d'au moins un des Centres
2. Posséder une connexion internet sur un Smartphone ou un ordinateur (ou autre terminal approprié)
3. Se rendre sur l'une des adresses du jeu (une adresse par Centre, le Participant devant choisir le Centre correspondant à celui auprès duquel il est membre du programme de fidélité)

<https://www.aeroville.com/gamepage/gamewj2>

<https://www.rennes-alma.fr/gamepage/gamewj2>

<https://www.confluence.fr/gamepage/gamewj2>

<https://www.sououest.com/gamepage/gamewj2>

<https://www.latoisondor.com/gamepage/gamewj2>

<https://www.ulis2.fr/gamepage/gamewj2>

<https://www.lecentrev2.com/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/lapartdieu/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/carresenart/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/euralille/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/forumdeshalles/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/les4temps/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/parly2/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/rosny2/gamepage/gamewj2>

<https://fr.westfield.com/velizy2/gamepage/gamewj2>

4. Renseigner son « adresse email »
5. Accepter le règlement de Jeu
6. Cliquer sur « Je participe »
7. Répondre à minimum 3 questions posées sur le site du Jeu. Ils peuvent obtenir une chance additionnelle de gagner en répondant à une ultime question.

Toute participation pourra être déclarée nulle si une ou plusieurs de ces conditions n'étaient pas remplies.

Les lots seront attribués et répartis entre les gagnants du Jeu. Les gagnants ou gagnantes seront désignées par l'Organisateur grâce à un tirage au sort (un tirage au sort par Centre parmi les membres du programme de fidélité du Centre en question qui auront participé au Jeu) et seront avertis par [la direction du Centre]. Quinze (15) gagnants seront désignés (un par Centre).

Le tirage au sort sera réalisé par le biais des applications suivantes : Plouf Plouf

Ne seront prises en compte que les participations respectant les exigences des stipulations des articles du présent règlement. Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple du règlement et des instructions figurant sur les documents.

La participation au présent Jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent règlement et des droits des autres participants.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications utiles en ce qui concerne la validité des informations données par le participant. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination immédiate du participant au Jeu.

ARTICLE 4 : DOTATION

La dotation du Jeu est la suivante :

Une carte cadeau de 250€ par Centre valable 1 an à compter de son activation dans les enseignes éligibles du Centre.

Soit 15 (quinze) cartes cadeaux pour un montant total de 3 750 (trois mille sept cent cinquante) Euros.

Le lot offert ne peut donner lieu de la part des gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 5 : INFORMATION DU GAGNANT ET RETRAIT DU LOT

Les gagnants seront avertis par e-mail.

Afin de récupérer leur lot, les gagnants devront se présenter à l'accueil du Centre à compter du jour suivant le tirage au sort obligatoirement muni de leur pièce d'identité.

Ils disposeront d'un maximum de 15 jours ouvrés à partir du jour où ils auront été avertis pour venir récupérer leur lot à l'accueil du Centre dans les horaires d'ouverture du Centre (à retrouver sur le site internet du Centre.

Si le gagnant ne vient pas récupérer son lot dans le délai imparti mentionné ci-dessus, il perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée et sans indemnité ou compensation financière aucune.

ARTICLE 6 : LITIGES ET RESPONSABILITES

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'indisponibilité du lot, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l'égard du gagnant.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de Jeu, l'Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNEES

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont exclusivement destinées à l'Organisateur et seront traitées conformément aux dispositions applicables à la protection des données à caractère personnel et en particulier celles du Règlement UE 2016 /679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée dite loi « Informatique et Libertés ».

- Dans le cadre du Jeu, seront collectées les données personnelles des participants suivantes :
 - Centres d'intérêt (catégorie de bien ou services, services en centre de shopping, marques)]
- L'Organisateur sera responsable du traitement des données personnelles précitées.
- Les données personnelles seront collectées, stockées et consultées uniquement pour le traitement de la participation des participants au Jeu et ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.
- Seront destinataires des données personnelles des participants :
 - Le personnel du Centre (faisant partie de l'Organisateur)
 - Les sociétés Pénélope, DSD Organisations, Majestic Event, Charleen, Birdies, Agence You et City One en qualité de sous-traitants subséquents, au seul titre de la vérification de l'identité des gagnants lors de la remise des lots au nom et pour le compte de l'Organisateur.
- La base légale de ce traitement est l'exécution du présent Règlement.

Les réponses des Participants seront enregistrées dans leur compte de fidélité et seront conservées dans les conditions prévues au sein de la politique de confidentialité du programme de fidélité qui se trouve aux adresses suivantes : [

Aéroville : <https://www.aeroville.com/privacypolicy>

Westfield Carré Sénart : <https://fr.westfield.com/carresenart/privacypolicy>

Confluence : <https://www.confluence.fr/privacypolicy>

Westfield Forum des Halles : <https://fr.westfield.com/forumdeshalles/politique-confidentialite-programme-fidelite>

Toison d'Or : <https://www.latoisondor.com/privacypolicy>

Westfield Les Quatre Temps : <https://www.les4temps.com/privacypolicy>

Westfield Parly 2 : <https://fr.westfield.com/parly2/privacypolicy>

Westfield Rosny 2 : <https://fr.westfield.com/rosny2/privacypolicy>

Westfield Euralille: <https://fr.westfield.com/eurailille/confidentialite>

Westfield La Part Dieu : <https://fr.westfield.com/lapartdieu/privacypolicy>

Rennes Alma : <https://www.rennes-alma.fr/privacypolicy>

So Ouest : <https://www.soouest.com/confidentialite>

Ulis 2 : <https://www.ulis2.fr/privacypolicy>

Westfield Vélizy 2 : <https://fr.westfield.com/velizy2/privacypolicy>

Villeneuve 2: <https://www.lecentrev2.com/privacypolicy>

- Les données collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, le participant qui exercera le droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu sera réputé renoncer à sa participation.
- En vertu de la réglementation applicable, les participants disposent du droit :
 - d'accéder à leurs données personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
 - de demander une rectification de leurs données ;
 - de s'opposer ou demander une limitation du traitement de leurs données personnelles ;
 - de demander la portabilité des données personnelles ;
 - de donner des instructions sur le traitement de leurs données personnelles après leur mort.
- Pour tous les cas cités ci-dessus, les Participants peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : data.protection@urw.com.

Par ailleurs, si les Participants ne sont pas satisfaits de la manière dont sont traitées leurs données personnelles, ils pourront introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3, place de Fontenoy 75007 Paris.

ARTICLE 9 : CONVENTION DE PREUVE

Il est convenu que l'Organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de toute nature ou sous tous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisateur, notamment dans ses systèmes d'information.

Les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION DU REGLEMENT DE JEU

Le règlement complet du Jeu est accessible sur le site internet du Centre à l'adresse suivante :

Aéroville	https://www.aeroville.com/gamepage/gamewj2
Alma	https://www.rennes-alma.fr/gamepage/gamewj2
Confluence	https://www.confluence.fr/gamepage/gamewj2
So Ouest	https://www.soouest.com/gamepage/gamewj2
Toison d'Or	https://www.latoisondor.com/gamepage/gamewj2
Ulis 2	https://www.ulis2.fr/gamepage/gamewj2

Villeneuve 2	https://www.lecentrev2.com/gamepage/gamewj2
Westfield La Part Dieu	https://fr.westfield.com/lapartdieu/gamepage/gamewj2
W. Carré Sénart	https://fr.westfield.com/carresenart/gamepage/gamewj2
W. Euralille	https://fr.westfield.com/euralille/gamepage/gamewj2
W. Forum des Halles	https://fr.westfield.com/forumdeshalles/gamepage/gamewj2
W. Les 4 Temps	https://fr.westfield.com/les4temps/gamepage/gamewj2
W. Parly 2	https://fr.westfield.com/parly2/gamepage/gamewj2
W. Rosny 2	https://fr.westfield.com/rosny2/gamepage/gamewj2
W. Vélizy 2	https://fr.westfield.com/velizy2/gamepage/gamewj2

Le règlement du Jeu est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent règlement. Le règlement est également consultable à l'accueil du Centre.

Toute modification ou interruption du Jeu ou modification du règlement fera l'objet d'un avenant qui sera publié sur le site internet du Centre.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au Jeu.